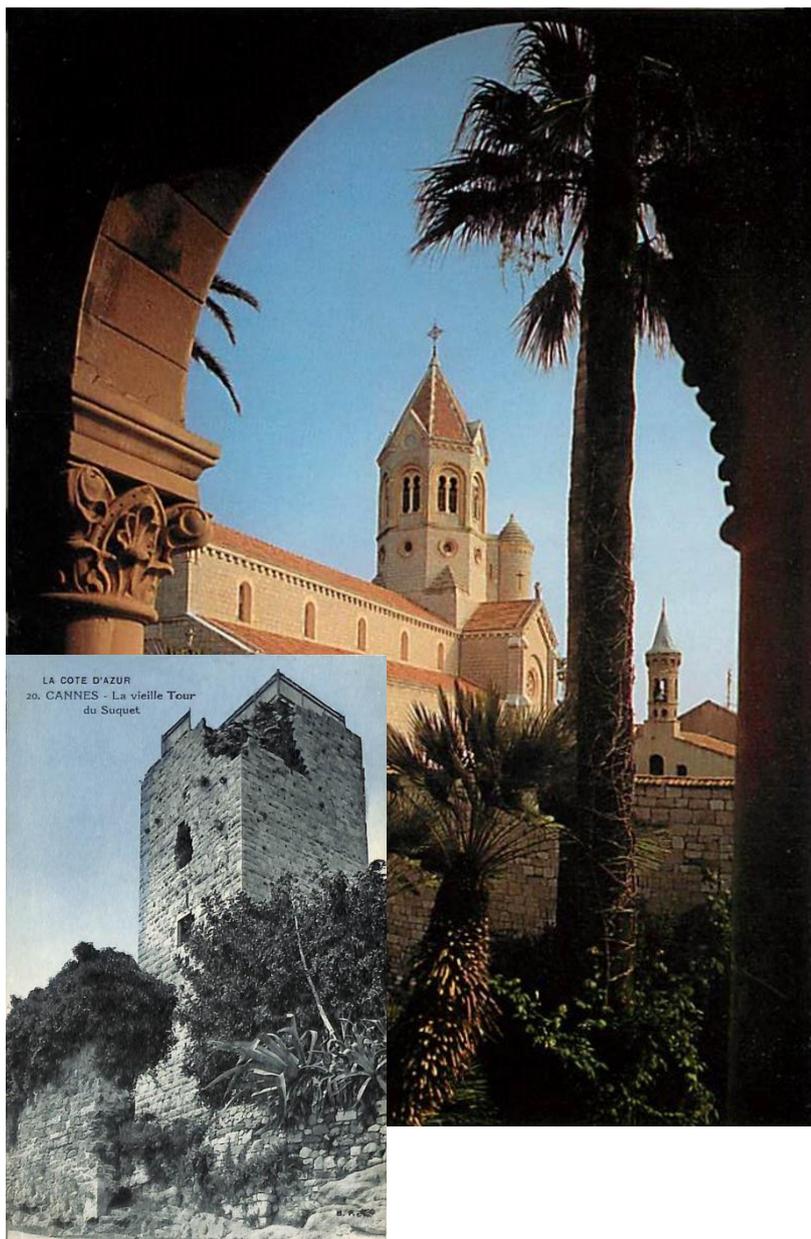


Le masque de fer : une énigme révélée



**Cadran déclinant du matin
gravé sur marbre avec lignes et demies lignes
avec chiffres ; style polaire fléché avec disque
percé et jambage**

Honorat d'Arles (375-430) et Caprais (†430) se rendront sur l'Île de Lérins pour y fonder un monastère vers les années 400/410 sous la protection de l'évêque Léonce de Fréjus. L'édification des bâtiments s'effectuent entre les XIème et les XIVème siècles. L'abbaye se trouve placée sous le vocable clunisien, puis de nos jours elle se trouve le patronage de moines cisterciens : « Congrégation cistercienne de l'immaculée Conception ». L'abbé Honorat futur évêque d'Arles rédige la première règle à l'origine de « *la Règle des Quatre Pères : 400-410* ». Ce dogme sera le premier de France. En 732, les musulmans massacrent les moines et détruisent le monastère qui sera rapidement relevé par le moine Elenthère. En 1047, les pirates sarrasins font prisonniers et déportent les moines en Espagne. L'abbé Isarn de Marseille (†1047) rachète la liberté des moines de Lérins, à l'émir de *Turtuxa* = Tortosa centre d'une taifa musulmane. Suite à cette attaque, des fortifications seront élevées entre le XIème siècle au XIVème siècle. Deux feux éclaireront la baie de Cannes entre une tour du monastère et une autre sur le Suquet. En 1788, une commission royale instaure la fermeture du monastère sera fermé, à cause de la quasi absence de moines, il n'en reste que quatre. A la Révolution française, l'abbaye est fermée, et l'île est saisie puis vendue. Une confrérie revient en 1859. En 1903, lors du bannissement des cisterciens, ceux de Lérins sont autorisés à rester sur leur île rachetée en 1859 par l'évêque Jordany (†1887) de Grasse. En 1903, lors du bannissement des cisterciens, ceux de Lérins sont autorisés à rester sur leur île rachetée en 1859 par l'évêque Jordany (†1887) de Grasse.



A partir de 1680, la rumeur de l'existence d'un homme placé au secret se propage. L'inconnu retenu à la prison de Pignerol puis d'Exilles – Italie - porte un masque de fer soustrait son visage au regard des autres gardes et garantit le mystère. Le roi Louis XIV a signé la lettre de cachet pour ordonner son enfermement.

Il se trouve sous la surveillance du mousquetaire et gouverneur de prison Bénigne Dauvergne de Saint-Mars (1626-1708), seule personne avec laquelle, il peut communiquer. Sans doute son geôlier devait connaître l'identité du prisonnier, mais il ne la révéla jamais. Puis il est transporté en 1687, à la citadelle de Sainte-Marguerite, après sept années de détention. En 1698, quand Bénigne Dauvergne de Saint-Mars reçoit le titre de gouverneur de la Bastille Saint-Antoine, il emmène avec lui le mystérieux prisonnier. A son arrivée, un garde de la forteresse rédige le mandat d'écrou.

Le 18 septembre à
trois heures après midi monsieur de
Saint Mars gouverneur du château de
la Bastille est arrivé pour la première
entrée venant de son gouvernement
des îles Sainte Marguerite Honorat vient
avec lui dans la litière
un ancien prisonnier qu'il a eu
à Pignerol le quel il fait venir
toujours masqué dont le nom ne
se dit pas et l'ayant fait mettre en
descendant de la litière dans la
première chambre de la tour de
la basinière en attendant la
nuit pour le mener et mener
moi même à neuf heures du soir
avec un de vos sergens un des
sergens que monsieur le gouverneur
a mené dans la troisième chambre
seul de la tour de la bretaudière que
j'ai fait meubler de toutes choses
quelques jours avant son arrivée
on aient reçu l'ordre de monsieur
de Saint Mars le quel prisonnier sera
servi et fourni par un de vos sergens
que monsieur le gouverneur nommera

Le mandat d'écrou

Du 18 septembre 1698 à trois heures après midi monsieur de Saint-Mars gouverneur du château de la Bastille est arrivé pour la première entrée venant de son gouvernement des îles sainte Marguerite et Honorat amène avec lui dans sa litière un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol lequel il fait venir toujours masqué dont le nom ne se dit pas et l'ayant fait mettre en descendant de sa litière dans la première chambre de la tour de la basinière en attendant la nuit pour le mener moi-même à neuf heures du soir un de vos ??? Un des sergens que monsieur le gouverneur a mené dans la troisième chambre seul de la bretaudière que j'avais fait meubler de toutes choses quelques jours avant son arrivée j'en ai reçu l'ordre de monsieur de Saint-Mars le quel prisonnier sera servi et fourni par un de ??? que monsieur le gouverneur ???

« Monsieur de Saint-Mars a transporté, par ordre du Roi, un prisonnier d'État de Pignerol aux îles Sainte-Marguerite. Personne ne sait qui il est ; il y a défense de dire son nom et ordre de le tuer s'il le prononce. Il était enfermé dans une chaise à porteurs, ayant un masque d'acier sur le visage et tout ce qu'on a pu savoir de Saint-Mars était que ce prisonnier était depuis de longues années à Pignerol et que tous les gens que le public croie morts ne le sont pas. »

L'inconnu décède en 1703, et sera inhumé au cimetière Saint-Paul de Paris. Ses pauvres biens, et vêtements sont jetés au feu. Les parois de son cachot sont décapées et repeintes à la chaux. Les autres prisonniers le décrivent comme : « Un prisonnier inconnu, jeune, à la taille majestueuse et à la silhouette élégante et

noble ». Cette description de Louvois semble erronée compte-tenu que Nicolas Fouquet aurait été âgé de 88 ans.

Différentes hypothèses ont vu le jour au temps de la détention du captif et pendant les siècles qui suivirent. L'énigme fait naître diverses insinuations plus ou moins fantaisistes. Voltaire (1694-1778) suggère que le prisonnier serait un frère de Louis XIV. Et suite à des témoignages d'autres détenus, il le décrit comme : « un prisonnier inconnu, jeune, à la taille majestueuse et à la silhouette élégante et noble ». Alexandre Dumas (1802-1870) adopte la même théorie.

Une autre alternative suggère qu'il pourrait s'agir du puissant surintendant des finances Nicolas Fouquet (1615-1680 ?) coupable de péculat, qui fut condamné en 1665, à l'internement à vie à la forteresse de Pignerol commandée par Bénigne Dauvergne de Saint-Mars. Le 23 mars 1680, le décès de Nicolas Fouquet est déclaré. Une étrange correspondance de Louvois fait naître un certain trouble.

« Le Roi a appris par la lettre que vous m'avez écrite le 23e du mois passé, la mort de M. Fouquet, [...] l'Intention de Sa Majesté est [...] que vous persuadiez M. de Lauzun que les nommés Eustache d'Angers et la Rivière, ont été mis en liberté, et que vous en parliez de même à tous ceux qui pourraient vous en demander des nouvelles, que cependant vous les renfermiez tous deux dans une chambre ou vous puissiez répondre à Sa Majesté qu'ils n'auront communication avec qui que ce soit [...]. »

Le déplacement depuis la forteresse de Pignerol, vers celle d'Exilles, des deux hommes déclarés comme les valets de Nicolas Fouquet sont Eustache Danger et la Rivière et à partir de ce moment deviennent « Messieurs de la tour d'en bas ». Ce fait entretient une certaine incertitude par rapport au traitement particulier dont ils bénéficient. Une nouvelle lettre de Louvois peut intriguer :

« Comme il est important, recommande-t-il à Saint-Mars, d'empêcher que les prisonniers qui sont à Exilles, que l'on nommait à Pignerol de la tour d'en bas, n'aient aucun commerce, le Roi m'a ordonné de vous commander de les faire garder si sévèrement et de prendre de telles précautions que vous puissiez répondre qu'ils ne parleront à qui que ce soit, non seulement de dehors, mais même de la garnison d'Exiles. »

Une lettre du 8 avril 1680 mentionne : *« Que vous persuadiez à Monsieur de Lauzun que les nommés Eustache d'Angers, et le dit la Rivière, ont été mis en liberté, et que vous en parliez de même à tous ceux qui pourraient vous en demander des nouvelles que cependant que vous les renfermiez tous deux dans une chambre ou vous pourriez répondre à Sa Majesté qu'ils n'auront de communication avec qui que ce soit de vive voix ni par écrit et que Monsieur de Lauzun ne pourra point s'apercevoir qu'ils y sont renfermés... »*

Après le décès d'un des deux hommes le 3 janvier 1687, dès le 8 janvier 1687, une lettre de Louvois informe que le geôlier Bénigne Dauvergne de Saint-Mars, qu'il a été promu par le roi, gouverneur des Iles Sainte-Marguerite, en Provence.

Le gouverneur organise la cellule de son prisonnier, avant le départ en avril 1687. Le transfert passera par Briançon, Digne, Gap, Castellane, Grasse et Cannes. L'illustre prisonnier voyage en chaise à porteur et bien caché *« sous une toile cirée »* la tête couverte d'un casque de métal muni d'une visière. Ils arrivent le 30 avril 1687 à l'île Sainte-Marguerite. Insolite traitement de faveur pour un simple valet ???

Les mots de Bénigne Dauvergne de Saint-Mars : *« Cette belle prison que je fais aménager face à mes appartements, je la destine à un prisonnier que je garderai personnellement. Ne me demandez pas son nom. Personne ne doit le connaître. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il a vécu de longues années à Pignerol et qu'il y a des gens que le public croit morts et qui ne le sont pas. »*

Il est fort possible que l'étrange interné soit Nicolas Fouquet. L'abondante correspondance de Louvois concernant le suivi de l'incarcération d'une modeste personne apparaît inattendue. Le roi Louis XIV a-t-il voulu revenir sur un jugement trop brutal envers son surintendant, et par là-même délégué le suivi de la grâce royale ?

En reprenant la chronologie :

Le 19 septembre 1679, Louvois demande à Saint-Mars : *« Cependant je vous prie de me mander des nouvelles de la santé d'Eustache Danger ce qui se passera parmi votre prisonnier. »* Le valet Danger semble s'être trouvé gravement malade.

Le 12 mars 1680, une lettre de Louvois fait réclamation à Saint-Mars *« A Soissons ce 12e mars 1680 J'ai reçu votre lettre du 24 du mois passé avec le mémoire qui y était écrit de votre main du contenu auquel je vous prie de ne point dire à Monsieur de Lauzun que vous m'avez fait part, L'intention du Roy n'est point que vous payez à monsieur Fouquet les gages de celui de ses valets qui est mort, Monsieur Louvois ».*

Nous avons vu que dans le courrier du 8 avril 1680, Louvois écrit « *Eustache d'Angers* » au lieu de « *Eustache Danger* ». Pourquoi cette différence ou erreur six mois plus-tard.

Nicolas Fouquet trouve ses racines en Anjou dont la capitale est Angers. Il n'y a qu'un pas que l'un soit l'autre. D'autant qu'à cette époque, le patronyme s'organise avec le prénom bien souvent celui du saint du jour de naissance associé à celui du père ou du lieu de vie, ou la région d'origine.

En 1687, La Rivière décède à Exilles. Saint-Mars écrit le 20 janvier 1687 : « *Si je mène aux îles je crois que la plus sûre voiture serait une chaise couverte de toile cirée de manière qu'il aurait assez d'air sans que personne le pût voir, ni lui parler pendant la route, pas même les soldats que je choisirai pour être proche de la chaise.* »

Puis le 23 mars 1687 : « *Je vous promets de le conduire ici en toute sûreté, sans que personne ne le voie ni lui puisse parler. Je ne lui ferai pas entendre la messe jusqu'à ce qu'il soit dans sa prison où il y aura un autel juxtant sa chambre. Je vous réponds sur mon honneur de sa sûreté entière.* » Il rapporte dans une autre lettre : « *J'ai deux sentinelles de ma compagnie nuit et jour, des deux côtés de la tour où ils logent, d'une distance raisonnable, qui voient obliquement la fenêtre des prisonniers ; De ma chambre j'entends et vois tout, et même mes deux sentinelles qui sont toujours alertes par ce moyen-là. Pour le dedans de la tour, je l'ai fait réparer d'une manière où le prêtre qui leur dit la messe ne les peut voir à cause d'un tambour que j'ai fait mettre qui couvre leurs doubles-portes.* »

Autant de sécurité pour isoler un prisonnier à la forteresse Sainte-Marguerite : « *des murs de trois mètres d'épaisseur, aux triples portes, aux triples rangées de barreaux à la fenêtre donnant sur la baie de Cannes* ». Saint-Mars la décrit à Louvois : « *grande, belle et la plus forte et la plus assurées dans l'Europe* ». Beaucoup de précautions pour le transporter dans une chaise à porteur, lui permettre d'assister à la messe depuis sa cellule, lui fournir des linges de grande qualité et de fines dentelles et de la vaisselle d'argent et trouver un valet pour le prisonnier.

Ce traitement de faveur ne semble pas en adéquation avec l'incarcération d'un fidèle valet, mais semble plus approprié à un homme d'importance qui reste respecté malgré sa condamnation.

Un nom a été caché sous le « masque de fer » qui naît peu de jours après l'annonce du décès de l'ancien surintendant Nicolas Fouquet.

Chronologie :

19 septembre 1679 : Louvois interroge Saint-Mars sur la santé du valet Eustache Danger : « *Cependant je vous prie de me mander des nouvelles de la santé d'Eustache Danger ce qui se passera parmy voire prisonniera.* »

12 mars 1680 : Louvois demande à Saint-Mars : « *L'intention du roi n'est point que vous payez à Monsieur Fouquet les gages de celui de ses valets qui est mort* ».

23 mars 1680 : Saint Mars avise du décès subis de Nicolas Fouquet.

6 avril 1680 : Louvois demande la mise sous écrou des deux valets de Nicolas Fouquet et de répandre la fausse nouvelle de leur remise en liberté. Pourquoi ce mensonge ?

8 avril 1680 Louvois a écrit : « *Le roi a appris la mort de M. Fouquet et le jugement que vous faites que M. de Lauzun sait la plupart des choses importantes dont M. Fouquet avait connaissance et que le nommé La Rivière ne les ignore pas.* »

8 avril 1680 : Louvois permet à Louis Fouquet comte de Vaux d'organiser le convoi et les obsèques de son père. Louvois confirme à Saint-Mars que le roi a eu connaissance de la mort de Nicolas Fouquet.

9 avril 1680 : Louvois avise Saint-Mars qu'il peut rendre le défunt « *aux gens de la famille Fouquet* ». Pendant l'année 1680, il sera édité un relevé de charges payées pour le règlement des remèdes et des honoraires des médecins ayant apporté des soins à Nicolas Fouquet, ainsi que les habits de sépulture. Après sa mort, son corps sera placé dans l'église Sainte-Claire de Pignerol.

A la date du 28 mars 1681 : Une inscription dans les registres paroissiaux de l'Église de la Visitation à Paris mentionne : « fut inhumé dans notre église messire Nicolas Fouquet », suit les titres du trépassé. La famille de Nicolas Fouquet y possédait un caveau familial où ses parents et son frère Basile s'y trouvent.

Il s'est passé plus d'une année pour mettre au tombeau le défunt ???

En 1868, à l'ouverture du Caveau de la Famille « Nicolas Fouquet », dans la crypte de l'église de la Visitation rue Saint Antoine à Paris, sous la chapelle de Saint-François-de-Sales, sept cercueils de bois couvert de plomb s'aligne avec les noms des deux frères de Nicolas, François son père, ses deux épouses successives, Louise Fourché et Marie-Madeleine de Castille, et deux de ses fils, dont Louis-Nicolas, comte de Vaux, et un peu à l'écart une huitième bière sans plaque. Lors de l'ouverture de cette dernière, un corps décomposé fut trouvé l'embaumement. Celui de Nicolas Fouquet ne s'y trouve pas...

Les courriers de Nicolas Fouquet sont-ils des documents qui authentifient des faits réels ou tout simplement des actes de complaisance pour échafauder des contrevérités ???

Les affabulations, bien souvent, comportent des anomalies qui croisent des erreurs de narration.

Il est fait mention uniquement de La Rivière, « *Que le nommé La Rivière ne les ignore pas.* » cela signifie que Danger est absent donc décédé car il était également informé : « *des choses importantes dont M. Fouquet avait connaissance* ».

La comptabilité du Trésor royal mentionne des dépenses pour les captifs sous les qualificatifs : « *Messieurs de la tour d'en bas et un valet* », « *La Tour d'en bas et un valet* », « *La Tour d'aubas et son valet* ».

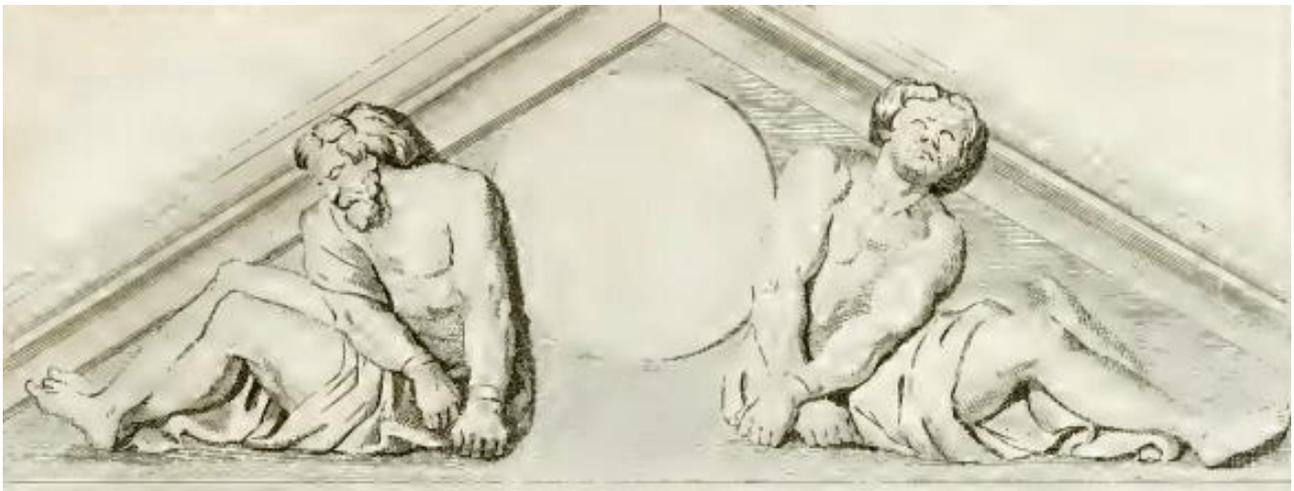
Si Danger est mort, que son nom se trouve déformé en Eustache d'Angers, et que le transport de deux hommes a eu lieu, si Rivière fait partie des « Messieurs de la tour d'en bas », si la sépulture est anonyme, le deuxième homme est donc Nicolas Fouquet.

Le traitement de faveur du détenu avec beaucoup de ménagement, de distinction et de considération procuré au « Masque de fer », le fait que le visage du valet Danger connu des soldats et des gardes, et la déclaration de Saint-Mars lors de l'arrivée de l'anonyme prisonnier : « *Cette belle prison que je fais aménager face à mes appartements, je la destine à un prisonnier que je garderai personnellement. Ne me demandez pas son nom. Personne ne doit le connaître. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il a vécu de longues années à Pignerol et qu'il y a des gens que le public croit morts et qui ne le sont pas.* »

En 1691, Louvois décède. Le ministre Louis-François-Marie Le Tellier de Barbezieux (1668-1701) fils de Louvois. Il ordonne à Saint-Mars dès son arrivée à son poste : « *Lorsque vous aurez quelque chose à me mander du prisonnier qui est sous votre garde depuis vingt ans*, je vous prie d'user des mêmes précautions que vous faisiez avec M. de Louvois.* » * Cette note erronée ou non sert à dissimuler le nom de Fouquet.

Puis il ordonne, en 1694, le transfert du diplomate Ercole Antonio Mattioli (1640-1694 ?) et son valet détenu à Pignerol vers la prison de l'île Sainte-Marguerite. Barbezieux écrit à Saint-Mars : « *Comme vous savez que les prisonniers qui arrivent sont, au moins l'un, de plus de conséquence que ceux qui sont présentement sur l'île, vous les mettez dans les prisons les plus sûres.* » Une nouvelle substitution de prisonnier est organisée. Nicolas Fouquet a dû mourir en 1694 à l'âge de 79 ans.

« L'homme masqué » pouvait voir le cadran solaire de la prison de la Bastille.



Le cadran solaire du fronton de la Bastille

Sur le sommet d'une des arcades un cadran solaire est gravé au centre d'un médaillon drapé. Les deux esclaves sont de sexe différent, mais d'un âge fort éloigné. L'un est un homme dans la force de l'âge, l'autre un vieillard, et si elle ne signifie pas que les deux sexes se trouvaient à la Bastille mais bien la perte de la liberté, elles indiquent que les deux extrémités de la vie y étaient également menacées de l'esclavage. Les deux esclaves : « *La Jeunesse et la vieillesse* » courbés sous le poids de leurs chaînes, soutiennent sur leurs épaules le cadran. Voir cadrans solaires et méridiennes disparus de Paris

La devise est nous donné par Boursier :

« **TU SORTIRAS, QUAND CE CADRAN
MARQUERA L'HEURE ET LE MOMENT** »